

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Vous pouvez obtenir le prospectus en visitant le site Web www.rbcgam.com/documentsreglementaires, en communiquant par courriel avec RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) à fnb.investissements@rbc.com ou encore en composant le 1 855 RBC-ETFS (722-3837), ou en communiquant avec votre représentant.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Avec effet autour du 15 septembre 2023, le FNB sera dissous. Préalablement à la dissolution, le FNB procédera volontairement à sa radiation de la cote de la Bourse de Toronto, son dernier jour de bourse devant tomber autour du 12 septembre 2023.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	12 mai 2015	Gestionnaire du fonds :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur totale au 30 avril 2023 :	13,9 millions de dollars	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,43 %	Distributions :	Trimestrielles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 avril 2023)

Symbole boursier :	RCE	Volume quotidien moyen :	995 parts
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	229 sur 251 jours de négociation
Monnaie :	CAD		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 avril 2023)

Cours du marché :	24,44 \$ - 28,33 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,09 %
Valeur liquidative :	24,34 \$ - 28,35 \$		

Dans quoi le FNB investit-il ?

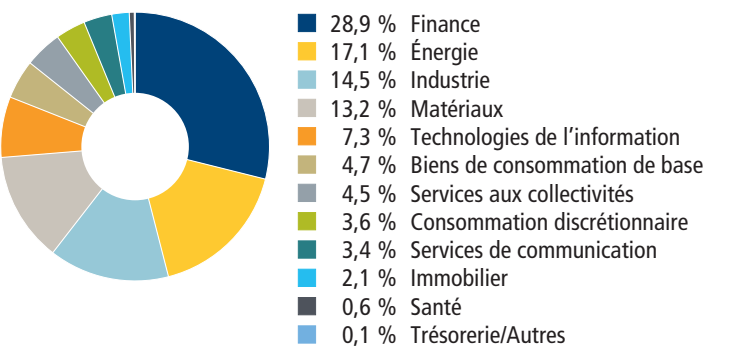
L'objectif de placement du FNB consiste à procurer aux porteurs de parts une vaste exposition au rendement d'un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres canadiens de grande qualité qui présente un potentiel de croissance du capital à long terme. Les titres en portefeuille du FNB sont sélectionnés et pondérés au moyen d'une méthode de placement multifactorielle fondée sur des règles qui est conçue pour sélectionner des sociétés affichant des bénéfices de haute qualité et pour éviter les sociétés à faible croissance et les titres assortis d'évaluations élevées.

Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du FNB en date du 30 avril 2023. Les placements du FNB varieront.

Les 10 principaux titres (30 avril 2023)

1. Banque Royale du Canada	5,6 %
2. La Banque Toronto-Dominion	4,9 %
3. Enbridge Inc.	3,9 %
4. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,8 %
5. Canadien Pacifique Kansas City Limitée	3,7 %
6. Canadian Natural Resources Ltd.	3,1 %
7. La Banque de Nouvelle-Écosse	3,0 %
8. Banque de Montréal	2,9 %
9. Constellation Software Inc.	2,7 %
10. BCE Inc.	2,6 %
Pourcentage total des 10 principaux titres	36,2 %
Nombre total de placements	118

Répartition des placements (30 avril 2023)



Quel est le degré de risque ?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La lecture de la fluctuation d'un FNB au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des FNB assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces FNB risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements élevés. Le rendement des FNB assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RBC GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce FNB est **moyen**.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements du FNB d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future du FNB. Il peut être modifié au fil du temps. Un FNB associé à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du FNB, se reporter aux rubriques « Niveaux de risque des FNB RBC » et « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

À l'instar de la plupart des FNB, ce FNB ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

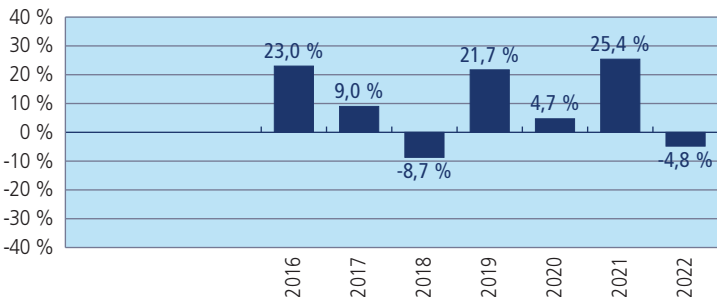
Quel a été le rendement du FNB ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts du FNB au cours des sept dernières années. Le rendement¹ est indiqué après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du FNB.

¹ Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des parts du FNB pendant chacune des sept dernières années. La valeur du FNB a baissé au cours de deux des sept années. La fourchette de rendements et la variation d'une année à l'autre vous aident à évaluer le degré de risque antérieur du FNB. Ces renseignements ne vous indiquent pas le rendement futur du FNB.



Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours des sept dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	16,7 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 167 \$
Pire rendement	-21,2 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 788 \$

Rendement moyen

La valeur d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB depuis le lancement du fonds est de 1 702 \$, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel composé de 6,9 % au 30 avril 2023.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s’effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d’acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d’acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché des FNB fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d’exécuter l’opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné ?

- Aux investisseurs qui :
- veulent investir dans un fonds d’actions canadiennes largement diversifié,
 - sont en quête d’un potentiel de croissance du capital à long terme,
 - tolèrent des fluctuations de la valeur de leurs placements.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l’impôt sur l’argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d’épargne-retraite ou un compte d’épargne libre d’impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s’ajoutent à votre revenu imposable, qu’elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d’un FNB à l’autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu’un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Vous devrez peut-être verser une commission chaque fois que vous achèterez ou vendrez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

En date du 31 mars 2023, les frais du FNB totalisaient 0,46 % de sa valeur. Cela correspond à 4,60 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (% de la valeur du FNB)

Ratio des frais de gestion (RFG)	
Il s’agit du total des frais de gestion et des frais d’exploitation du FNB.	0,43 %
Ratio des frais d’opérations (RFO)	
Il s’agit des frais d’opérations du FNB.	0,03 %
Frais du FNB	0,46 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée en permanence tant que vous êtes propriétaires de parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

3. Autres frais

Frais

Frais d’échange et de rachat

Ce que vous payez

Au moment de l’échange ou du rachat de parts du FNB, RBC GMA peut, à son gré, facturer aux porteurs de parts des frais d’échange ou de rachat pouvant aller jusqu’à 0,05 % du produit de l’échange ou du rachat pour couvrir certains frais d’opérations connexes.



Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou, dans certaines juridictions, de poursuivre en dommages-intérêts si ce document, le prospectus du FNB ou les états financiers du FNB contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec RBC GMA ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus du FNB et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto, ON M5V 3K7

Numéro sans frais : 1 855 RBC-ETFS (722-3837)
Courriel : fnb.investissements@rbc.com
Site Web : www.rbcgam.com/documentsreglementaires

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2023